



DEPARTEMENT DE L'ISERE (38)

COMMUNES DE VILLARD-BONNOT et de LAVAL-EN-BELLEDONNE

TORRENT DE LAVAL

Nom du demandeur : SOCIETE HYDROELECTRIQUE FREDET BERGES

PJ n°2

ELEMENTS GRAPHIQUES



La centrale hydroélectrique de Frédet-Bergès a été autorisée, sur la base d'une étude d'impact réalisée en 2010, pour une durée de 30 ans par l'arrêté préfectoral n°2011298-0032 du 25 octobre 2011 pour un débit d'équipement de 1 300 l/s et une puissance maximale brute de 4 292 KW.

Un nombre important d'éléments graphiques, plans ou cartes, ont été produits lors du dépôt de ce dossier d'autorisation. Aucune modification des ouvrages n'est envisagée dans le cadre de cette augmentation de puissance.

Pour plus de précisions sur les ouvrages, veuillez vous référer au paragraphe 1.4 de la PJ N°4 : ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTALE ou à la PJ N° 29 Caractéristiques principales